



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 16	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 3
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 19 septembre 2023

Vote(s) pour : 41
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 25 septembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-09-25-BD-33 :

Plateau de Frescaty, Secteur ' ex-base-vie ' : cession d'une parcelle non bâtie au bénéfice de la Société MILLESIME.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code Civil,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle en date du 2 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) fixant les conditions d'acquisition, de portage et de cession par l'EPFGE du site du Plateau de Frescaty,

VU l'acte notarié d'acquisition en date du 16 juin 2015 par lequel l'EPFGE est devenu propriétaire de l'ancienne base aérienne de Frescaty,

VU l'acte notarié d'acquisition en date du 31 mai 2016 par lequel Metz Métropole est devenue propriétaire auprès de l'EPFGE des parcelles cadastrées section 13 n° 66 et 67 desquelles est extraite l'emprise de 3 697 m² à céder,

VU le projet d'arpentage réalisé le 16 juin 2023 par le Cabinet de Géomètres Experts MELEY-STROZYNA,

VU l'accord formulé par la Société MILLESIME, par courrier en date du 7 juillet 2023, sur un prix de cession fixé à hauteur de 60 € HT / m², sous réserve de l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat,

VU l'avis rendu le 25 juillet 2023 par la Direction de l'Immobilier de l'Etat fixant la valeur vénale du bien, objet de la vente à hauteur de 221 820 € HT soit 60 € HT / m²,

CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,

CONSIDERANT l'intérêt de Metz Métropole pour le projet porté par la Société MILLESIME, à savoir la construction sur le secteur « ex-base-vie » du Plateau de Frescaty d'un bâtiment destiné à la production et au stockage de e-liquide pour cigarettes électroniques,

AUTORISE la cession d'une parcelle non bâtie provisoirement cadastrée section 13 n° b/1 (36a 97ca) extraite des parcelles cadastrées section 13 n° 66 et 67 situées à AUGNY, au bénéfice

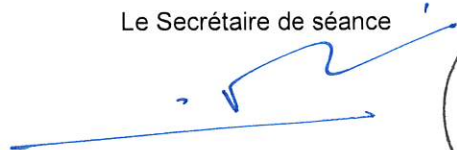
R4 nnp

de la Société MILLESIME ou toute autre société constituée par les bénéficiaires et se substituant à elle, représentée par Monsieur Florent NICOLAS, au prix de 221 820 € HT, TVA à devoir en sus le cas échéant,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer le compromis de vente, l'acte de vente réitératif ainsi que tout document s'y rapportant, dans les conditions précédemment évoquées, et de laisser à charge de l'acquéreur l'ensemble des frais y relatifs.

Metz, le 26 septembre 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

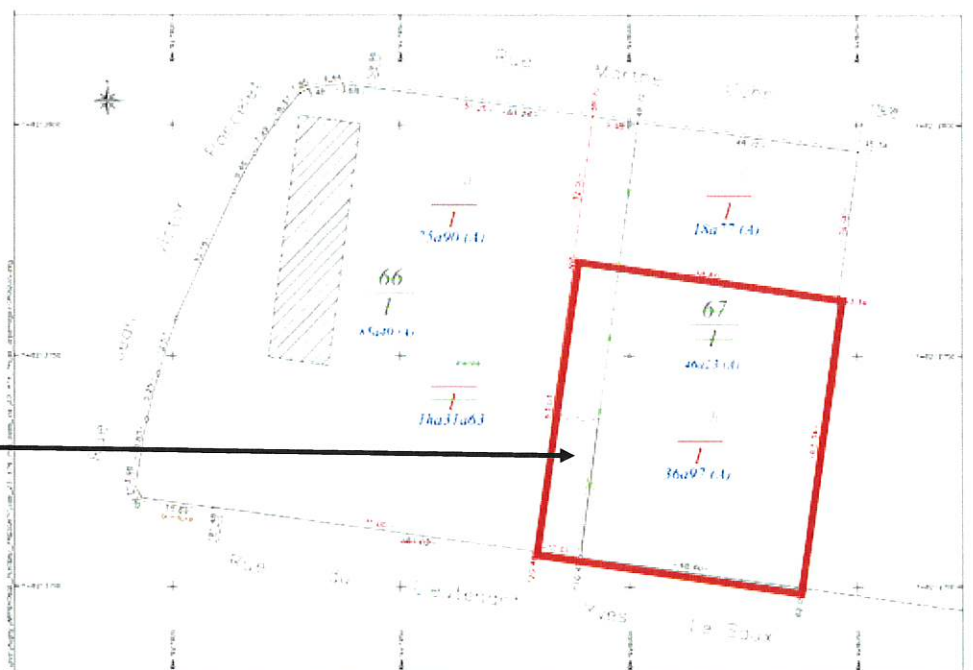
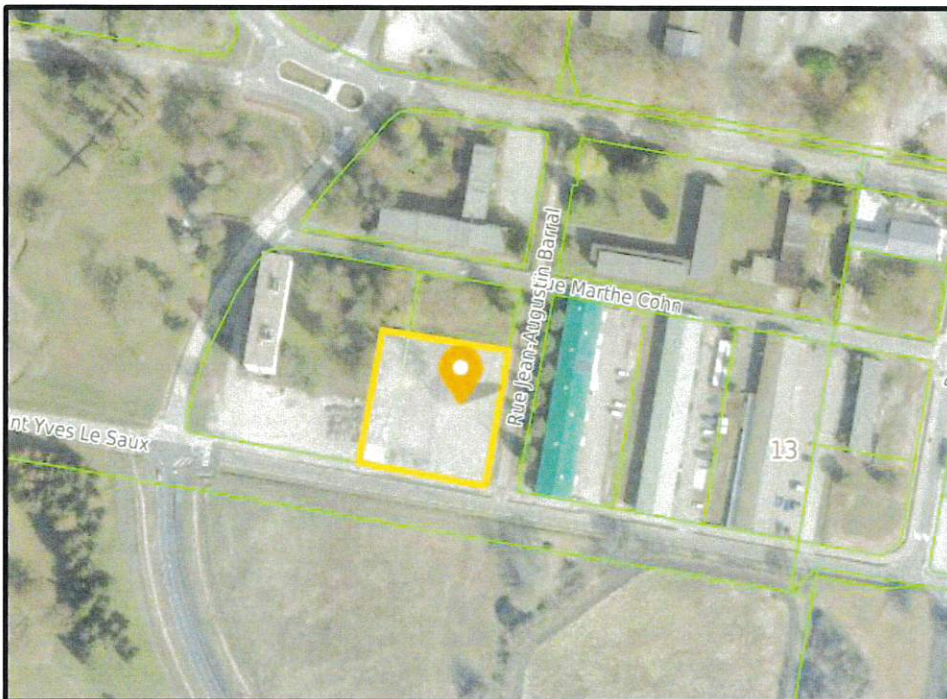
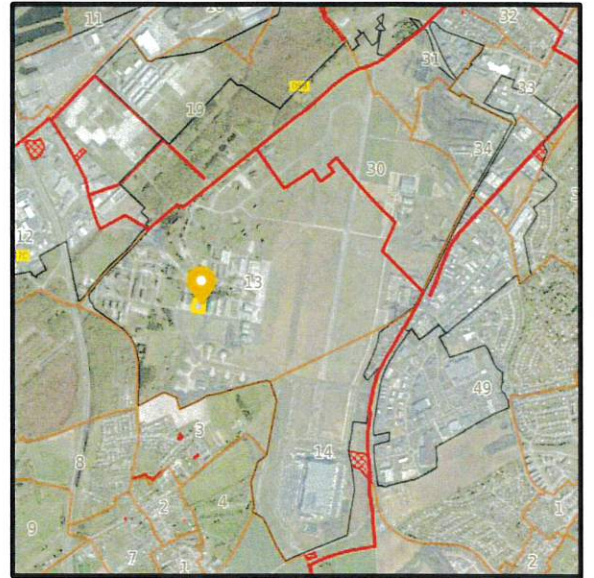


Marjorie MAFFERT-PELLAT

PLAN DE SITUATION DE L'EMPRISE

A CEDER A LA SOCIETE MILLESIME

(extraite des parcelles cadastrées
section 13 n° 66 et 67 à AUGNY)



Emprise d'une superficie
de 3 697 m²

Résumé de l'acte

057-200039865-20230925-2023-09-DB33-DE

Numéro de l'acte : 2023-09-DB33
Date de décision : lundi 25 septembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Plateau de Frescaty, Secteur ' ex-base-vie '
cession d'une parcelle non bâtie au bénéfice de la
Société MILLESIME
Classification : 3.2 - Alienations
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 28/09/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230925-2023-09-DB33-DE
Document principal : 99_DE-33.pdf

Historique :

28/09/23 16:18	En cours de création	
28/09/23 16:19	En préparation	Catherine DELLES
28/09/23 17:59	Reçu	Catherine DELLES
28/09/23 17:59	En cours de transmission	
28/09/23 18:00	Transmis en Préfecture	
28/09/23 18:13	Accusé de réception reçu	